

Commune de SEVEUX-MOTEY

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

	<i>Nombre de conseillers</i>	<u>SÉANCE DU MARDI 28 JANVIER 2020</u>	
<i>En exercice</i>	17		
<i>Présents</i>	10	<i>Date de convocation du Conseil Municipal</i>	22/01/2020
<i>Votants</i>	10	<i>Date d'affichage :</i>	29/01/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Roger HYENNE, Maire.

Etaient présents : Roger HYENNE, Jean NOLY, Yves LHUILLIER, Pierre Antoine ONTANI, François ROUARD, BRAUD Béatrice, PAGUET Jacky, PAGUET David, Evelyne SIMONIN, RAZNIK Pascal,

Absents excusés : DELAULE Laurent, BERGEY Christian pouvoir à Yves LHUILLIER, BRAUD Christian pouvoir à BRAUD Béatrice

Absents non excusés : CHEKHAB Philippe, BUTEAU Clarisse, GRAMMONT Lionel, MIDOL Emeline

Madame Evelyne SIMONIN a été élu secrétaire de séance. Début de séance : 19 heures

1 – Objet : DELIBERATION HARMONISATION TAXE AMENAGEMENT

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu suite à la fusion des communes de SEVEUX et de MOTEY-SUR-SAONE d'harmoniser la taxe d'aménagement qui est actuellement de 2 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la taxe d'aménagement à 2 .%

et charge le Maire de signer et d'émettre et signer tous documents relatifs à ce dossier.

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

2 – Objet : DELIBERATION DECLARATION INTENTION D'ALIENER

Le Maire présente au conseil municipal, les D.I.A suivantes :

- CONSORTS COLLINS parcelles AB 184 - 185 - 187 d'une superficie de 00 ha 56 a 37 ca
- OTT Daniel et SEKLI Marie-Christine parcelle ZB 137 d'une superficie de 00 ha 9 a 56 ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents renonce à exercer son droit de préemption

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

OBJET : ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE

POLE EAU

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente l'Agence Départementale INGENIERIE70 initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2010.

L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Cette assistance comprend notamment deux compétences optionnelles :

- une compétence aménagement

INGENIERIE70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans le domaine de l'eau potable, des eaux usées et pluviales et de la voirie.

Pour l'assistance financière, INGENIERIE70 peut intervenir dans tous les domaines de la construction et de l'aménagement du territoire.

- une compétence eau

INGENIERIE70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans la gestion des bassins hydrauliques, des cours d'eau, des milieux naturels et aquatiques. La compétence eau recouvre les missions SATE (Service d'Assistance Technique de l'eau) et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations).

- une compétence Application du Droit des Sols

INGENIERIE70 apporte, aux collectivités adhérentes à cette compétence, une assistance technique, juridique et financière en matière d'Application du Droit des Sols.

- une compétence d'Assistance Informatique

INGENIERIE70 apporte, aux collectivités adhérentes à cette compétence, une assistance technique, fonctionnelle et réglementaire dans l'utilisation des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation....

INGENIERIE70 est un établissement public administratif départemental en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration l'Agence Départementale INGENIERIE70, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence Départementale INGENIERIE70, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- **DECIDE** d'adhérer à l'Agence Départementale INGENIERIE70 POUR LA COMPETENCE EAU UNIQUEMENT
- **ADOpte** les statuts de l'Agence Départementale INGENIERIE70 tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'Assemblée Départementale du 29 mars 2010, modifiés lors de l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale Ingénierie70 du 24 septembre 2010, du 03 décembre 2012 et du 4 juin 2015, du 15 novembre 2016 et 15 octobre 2018 tels qu'annexés à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention SATE correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires s'y rapportant.

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

4 – Objet : DELIBERATION ANNULATION DES TITRES DE VOIRIES 2018 ET 2019

Le Maire présente au conseil municipal, le courrier de Maître Dominique LANDBECK avocat de la commune de SEVEUX-MOTÉY.

Sur ses conclusions, qu'il n'est pas possible pour la commune de prélever une taxe sur les dessertes qui ne relèvent pas de son domaine privé, il convient d'annuler les titres émis à l'encontre de Monsieur GRANTE Emmanuel et GRANTE Mathias

Factures 2018-002-000034 d'un montant de 301.15 €

Factures 2018-002-000035 d'un montant de 167.69 €

Factures 2019-004-000022 d'un montant de 301.15 €

Factures 2019-004-000023 d'un montant de 167.69 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte l'annulation des titres et charge le maire d'émettre et signer tout document relatif à ce dossier

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

5 – Objet : DELIBERATION ONF PROGRAMME DE TRAVAUX 2020

Le maire présente le devis de programmation des travaux 2020 pour un montant HT de 3 886.26 €
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'ONF et charge le maire de signer et d'émettre tout documents s'y afférant

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

6 – Objet : DELIBERATION SUBVENTIONS 2020

Le Maire présente les demandes de subventions suivantes

- l'AFSEP
- ADMR Dampierre sur salon
- Mission locale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser aucunes subventions

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

7 – Objet : DELIBERATION FONDS DE CONCOURS 2018 ET 2019

Le maire présente les devis de gestion de voirie communautaire de la commune de SEVEUX-MOTÉY pour 2018 et 2019. Le fonds de concours s'élève à

-Pour 2018 : 7 271 €

-Pour 2019 : 7 385 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les montants ci-dessus et charge le maire d'émettre et signer tout document s'y afférant.

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Le Maire
Roger HYENNE

